

Conférence de la Paix

Sécretariat Général

Quai d'Orsay

Paris, le 7 Janvier 1920

Monsieur le Secrétaire Général et cher Collègue,

Par lettre en date du 22 Décembre 1919, vous avez bien voulu, au nom de votre Délégation, exprimer le désir qu'un Délégué Polonais fut admis à participer aux travaux de la Commission chargée d'étudier le rapatriement des contingents allogènes de Sibérie.

La Commission a examiné cette question au cours de sa dernière séance. Elle a constaté que, sa composition ayant été fixée par une résolution du Conseil Suprême, il ne lui était pas possible de la modifier; Estimant toutefois qu'il y avait le plus grand intérêt à prendre connaissance de toutes observations ou suggestions qu'aurait à présenter votre Gouvernement au sujet du rapatriement de ses ressortissants, elle a décidé d'entendre le plus tôt possible le représentant Polonais qui sera désigné à cet effet.

J'ai l'honneur de porter ces indications à votre connaissance et de vous prier de vouloir bien me faire connaître le nom de votre délégué. La commission se réunira aussitôt pour le recevoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général et cher Collègue, les assurances de ma haute considération.

Signé: DUTASTA.

M. le Secrétaire Général
de la Délégation Polonaise.



226